

DATE DE CONVOCATION  
17/02/2025

DATE D’AFFICHAGE  
17/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 février, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOÛCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

---

Délibération n° 25.02.24/08

Objet / Demande de subvention DETR/DSIL 2025 - Réhabilitation du groupe scolaire Louis Aragon

---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la possibilité de bénéficier d’une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l’investissement local pour l’année 2025 dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment du groupe scolaire Louis Aragon.

Afin d’aider financièrement la commune dans la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR/DSIL 2025 auprès de la préfecture du Calvados.

Monsieur le Maire précise que ces travaux estimés à 50 000 € HT porteront notamment sur la plomberie, le chauffage, l’électricité, l’éclairage, les menuiseries et les peintures.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement suivant :

Montant HT subventionnable	50 000 €
<b>DETR/DSIL à hauteur de 40 %</b>	<b>20 000 €</b>
Fonds propres de la commune (60 %)	30 000 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**AUTORISE** la réalisation du projet ;

**ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus ;

**SOLLICITE** la préfecture du Calvados pour l'attribution d'une subvention DETR/DSIL d'un montant de 20 000 € pour la réhabilitation du bâtiment du groupe scolaire Aragon ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre ISABEL



Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250224-250224-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025